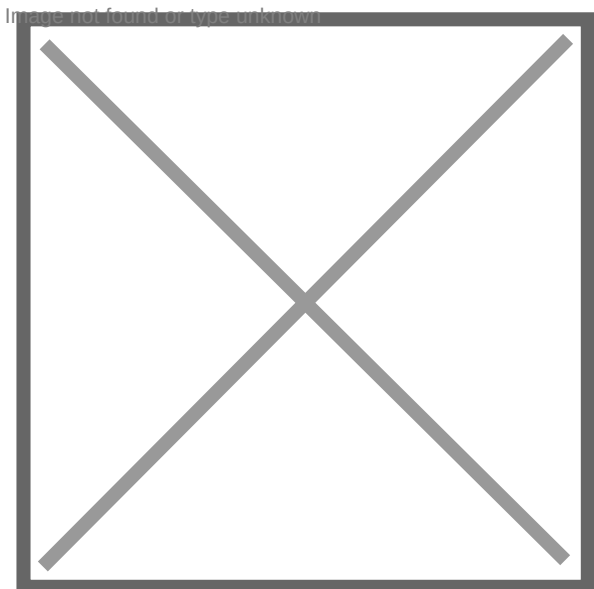




Modification de façade local professionnel

Par **adiflex**, le **26/10/2013 à 14:41**

Bonjour, nous avons acheté via une SCI un local utilisé en bureau. Nous souhaitons modifier la façade côté rue pour agrandir les fenêtres et mettre une porte vitrée. Le local sera ensuite loué à une agence de service à domicile qui y aura ses bureaux administratifs et pourra recevoir ses clients pour des conseils. Ma question concerne la demande à déposer en mairie avant d'effectuer les travaux. Quelle demande doit-on faire ? Quel usage devons-nous déclarer ? Ce local est-il considéré comme ERP ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **26/10/2013 à 16:27**

Bonjour, si vous modifiez l'aspect extérieur, vous devez faire une déclaration préalable de travaux en mairie ou éventuellement une demande de permis de construire si votre projet comprend un changement de destination du local.

Par **adiflex**, le **26/10/2013 à 18:00**

Bonjour, merci pour votre réponse. Effectivement je compte modifier l'aspect extérieur. Maintenant je ne sais pas comment définir s'il y a un changement de destination.